

12 décembre 2012

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2012 de M. Eric Bertinat: «Entretien des routes en ville de Genève».

TEXTE DE LA QUESTION

«L'état particulièrement vétuste des routes en ville de Genève engendre une grande insécurité pour celles et ceux qui empruntent ces voies de communication. Bas-côtés affaissés, nombreux nids-de-poule, revêtement routier gondolé, etc., sont autant de pièges pour l'utilisateur d'une automobile mais bien plus encore pour les deux-roues. Pourtant, en matière de circulation, la Ville de Genève est responsable de l'entretien de ses routes communales au sens de l'article 25, alinéas 1 et 2, de la loi sur les routes (L 1 10 – LRoutes). De plus, elle endosse également une responsabilité en cas de dommage résultant du défaut d'entretien de ses routes (art. 58 CO).

Selon une convention passée entre l'Etat et la Ville de Genève, l'Etat reverse à la Ville une partie de la subvention qu'il touche de la Confédération pour l'entretien de ses routes. Or, suite à l'interpellation urgente écrite (IUE 897) du 21 janvier 2010 que j'ai déposée au Grand Conseil sur l'entretien des routes en ville de Genève, le Conseil d'Etat a répondu que «s'agissant de la subvention que l'Etat touche de la Confédération pour l'entretien de ses routes, sa part est toujours reversée à la Ville de Genève et ce versement n'a jamais été interrompu, le Canton s'étant toujours acquitté de cette obligation. En revanche, au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux frais de police, il se justifie de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau et de procéder à des travaux lourds d'entretien et de mise aux normes».

Selon les déclarations de M. le conseiller administratif Rémy Pagani dans *La Tribune de Genève* du 24 juin 2011, un nouvel accord selon lequel l'Etat devait augmenter sa contribution effective était tombé à l'eau, empêchant ainsi à la Ville de Genève de procéder à la réfection et à la mise aux normes de son réseau routier et obligeant la Ville de Genève à adopter la stratégie du coup par coup suivante décrite par M. Pagani: «Nous avons des gens qui circulent dans la ville. Nous n'arrivons pas à tout faire, mais quand un citoyen nous signale un problème, nous intervenons rapidement.» Cette stratégie a d'ailleurs été rappelée par ce même conseiller administratif en séance plénière du Conseil municipal dans le cadre du vote du budget 2012 suite à une question du conseiller municipal UDC Thomas Bläsi. Depuis, un accord est intervenu entre la commune et le Canton. Ce dernier augmentera sa contribution d'année en année pour ces prochaines années.

Dans le même temps, le Conseil administratif a demandé l'ouverture d'un crédit net de 6 656 400 francs pour des travaux d'assainissement du bruit routier par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants «nouvelle génération» sur 200 rues (PR-909 du 3 août 2011).

Compte tenu du nouvel accord commune-Canton, quel échéancier a été mis en place, quelles priorités seront données à quelles routes et quand les travaux de réfection des routes communales débiteront-ils?»

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève présente la particularité, au sein des communes genevoises, de ne disposer que de routes communales sur son territoire. Les coûts liés à l'entretien de ce réseau sont assurés en totalité par notre collectivité municipale.

Tenant compte de cette spécificité, le législateur a prévu à l'article 20 de la loi cantonale sur les routes (LRoutes, L1 10, art. 20), d'allouer une subvention cantonale à la Ville de Genève pour lui permettre d'assumer cette tâche qui devrait, au vu de l'importance des axes routiers sis sur son territoire, incomber au Canton.

Malgré cette base légale claire, aucune subvention autre que la rétrocession de la part proportionnelle revenant à la Ville des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes, n'a été versée à ce titre à la Ville de Genève pendant de nombreuses années, bien qu'elle ait été demandée à de répétées reprises.

Un accord a finalement été trouvé. Il a pris la forme d'un avenant à la convention de 1936 liant la Ville à l'Etat sur ce sujet, signé le 26 septembre 2011, qui prévoit que l'Etat verse chaque année à la Ville de Genève une participation de huit millions de francs pour l'entretien de son réseau routier. Le versement de cette participation est prévu de manière échelonnée sur quatre ans, soit deux millions en 2012, quatre millions en 2013, six millions en 2014 et huit millions dès 2015.

Ces différentes sommes sont prévues en charges et en recettes dans les comptes du Service du génie civil. Elles viennent s'ajouter aux différents crédits d'investissement destinés à la rénovation et à l'entretien du domaine public communal.

En raison du non versement de cette subvention pendant de très nombreuses années, même si les travaux d'entretien et de réfection des routes communales n'ont jamais véritablement été interrompus, des moyens limités ont été engagés et peu d'interventions de grande envergure ont été réalisées, à l'exception de celles liées à des projets d'aménagement qui ont accompagné l'insertion de nouvelles

lignes de transports collectifs en milieu urbain: plusieurs artères importantes ont ainsi été rénovées, telles la rue de la Servette, l'axe avenue de France – rue de Lausanne, la route des Acacias, le boulevard Carl-Vogt, la place des XXII-Cantons, la rue des Deux-Ponts ou encore la rue du Stand pour ne citer que les principales.

Il n'aura toutefois échappé à personne qu'un travail important de remise à niveau doit encore être entrepris dans plusieurs secteurs de notre ville.

Les moyens plus importants inscrits au budget de fonctionnement, ainsi que des dotations spécifiques réservées dans le plan financier d'investissement, nous ont permis d'engager un plan d'assainissement qui a non seulement pour but de remettre à niveau des chaussées, mais également de répondre aux obligations légales liées à l'OPBruit par la pose de revêtements phono absorbants.

Le programme doit aussi tenir compte des interventions en sous-sol d'autres entités pour l'entretien ou le développement de réseaux divers (électricité, eau, fibres optiques, chauffage à distance, etc.). Afin d'éviter de multiples interventions redondantes et coûteuses, une collaboration efficace entre ces intervenants est obligatoire. Celle-ci existe sous la forme de séances techniques régulières regroupant tous les services concernés. C'est à l'issue de ces séances et du croisement des différentes planifications qu'un échéancier peut définitivement être arrêté.

Ainsi, durant l'année 2012, les chantiers suivants, qui ont permis une reprise du revêtement de rues ou tronçons de rues, ont été menés ou sont en cours d'achèvement:

- Ecole-de-Médecine + Hans-Wilsdorf
- Renforcement viaduc d'Aire
- Rue de Saint-Jean
- Chemin des Coudriers
- Route de Ferney - Chemin de Sous-Bois
- Place des XXII-Cantons
- Rue Albert-Richard
- Rue Baulacre
- Quartier des Banques (Bovy-Lysberg - Diday - Hesse - Hollande - Boulevard du Théâtre)
- Rue de l'Athénée
- Route de Vessy
- Chemin Furet
- Rue Adrien-Lachenal
- Rue de Lyon (voie bus)
- Rond-point de Rive (partiel)
- Avenue de Frontenex
- Rue des Délices
- Rue d'Aoste

Pour l'année 2013, les chantiers suivants visant le même objectif sont d'ores et déjà planifiés:

- Carrefour Chabrey - Pestalozzi
- Contreroute quai Gustave-Ador
- Quai Gustave-Ador
- Quai du Cheval-Blanc (revêtement et aménagements cyclables)
- Quai Charles-Page
- Quai Capo-d'Istria
- Rue de Candole
- Rue David-Dufour
- Rue du Rhône (carrefour Longemalle)
- Rue Fort-Barreau
- Avenue du Grand-Pré
- Rue de la Terrassière
- Glacis-de-Rive
- Rond-point de Rive (suite)
- Cours de Rive
- Rue des Eaux-Vives (voie de bus)
- Avenue Trembley
- Avenue de Châtelaine
- Rue de Sous-Terre / Saint-Jean
- Quai du Mont-Blanc
- Quai Wilson

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani